

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°14 du 6 mai 2009**

**PARTIE PERMANENTE  
Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°4**

**INSTRUCTION N° 162/DEF/EMA/ORH/OR**

modifiant l'instruction n° 1702/DEF/EMA/OL/2 du 9 octobre 1992 relative à la constatation des blessures ou maladies survenues aux militaires pendant le service.

*Du 9 mars 2009*

ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES : *division « organisation et ressources humaines ».*

**INSTRUCTION N° 162/DEF/EMA/ORH/OR modifiant l’instruction n° 1702/DEF/EMA/OL/2 du 9 octobre 1992 relative à la constatation des blessures ou maladies survenues aux militaires pendant le service.**

*Du 9 mars 2009*

NOR D E F E 0 9 5 0 4 9 2 J

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Trois annexes.

*Précédent Modificatif :*

1er modificatif du 18 novembre 1998 (BOC, 1999, p. 938).

*Texte modifié :*

Instruction n° 1702/DEF/EMA/OL/2 du 9 octobre 1992 (BOC, p. 4024. ; BOEM 363-1.3.5) modifiée.

*Référence de publication :* BOC N°14 du 6 mai 2009, texte 4.

---

L’instruction n° 1702/DEF/EMA/ORH/OR du 9 octobre 1992 est modifiée comme suit :

1. Point 1. « CONSTATATION ».

Remplacer le dernier alinéa par le suivant : « La détermination de l’imputabilité au service repose sur ce dernier document nécessaire à la protection des intérêts de l’individu et de l’État ».

2. Point 2. « RAPPORT CIRCONSTANCIÉ ».

Au point 2.3. « Destination ».

Remplacer la phrase « le service de la solde du port comptable » par : « le bureau famille invalidité de la direction du commissariat de Toulon ».

3. ANNEXES.

3.1. Remplacer l’annexe 1. par l’annexe I. ci-jointe.

3.2. Annexe 3.

Remplacer la figure 5. « relation au service des accidents de trajet. » par la figure 5. ci-jointe.

3.3. Ajouter l’annexe V. ci-jointe.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée ,  
sous-chef « organisation de l'état-major des armées »,*

Jean-Pierre BANSARD .

## ANNEXE I.





**Figure 2. RELATION AU SERVICE DES ACCIDENTS DE TRAJET  
ET MISSIONS OPÉRATIONNELLES.**

<b>1. Position du militaire au moment de l'accident</b> <sup>(1)</sup>		
<input type="checkbox"/> En position régulière d'absence <input type="checkbox"/> Titulaire d'une permission de longue durée <input type="checkbox"/> Titulaire d'une autorisation d'absence	<input type="checkbox"/> Sur le trajet d'une mission <input type="checkbox"/> De courte durée <input type="checkbox"/> Autre position à définir en 3	
Valable du	à	heures
au	à	heures
pour se rendre	à	
<b>2. Circonstances de l'accident</b>		
L'accident est survenu le	à	heures
Sur le trajet de		<sup>(2)</sup>
alors que le militaire avait quitté <input type="checkbox"/>	devait rallier <input type="checkbox"/>	<sup>(1)</sup>
<b>3. Observations</b> <sup>(3)</sup>		
<b>4. Missions opérationnelles</b>		
Si vous avez répondu OUI au recto, précisez <sup>(4)</sup>		
<input type="checkbox"/> Opération extérieure ou mission effectuée à l'étranger au titre d'unités françaises ou alliées ou de forces internationales conformément aux obligations et engagements internationaux de la France <input type="checkbox"/> Opération d'expertise ou d'essai <input type="checkbox"/> Opération d'assistance des forces armées dans le cadre de catastrophes naturelles, technologiques ou matérielles <input type="checkbox"/> Opération de maintien de l'ordre ou menée pour assurer la sécurité des personnes et des biens <input type="checkbox"/> Exercice ou manœuvre de mise en condition des forces <input type="checkbox"/> Escalade		
Document justificatif <sup>(5)</sup> :		
	À	, le
	Cachet et signature du commandant de formation	

(1) Cocher la case.

(2) Domicile, lieu de permission, formation.

(3) Éventuellement référence au procès-verbal de gendarmerie.

Préciser le chemin emprunté habituellement et, s'il y a lieu, les raisons qui auraient motivé un détour. Indiquer les mesures disciplinaires éventuelles prises à l'encontre de l'intéressé à la suite de l'accident.

(4) Article D.1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (décret n° 2007-319 du 8 mars 2007).

(5) À préciser conformément au tableau figurant en annexe 5.

## ANNEXE III.

**Figure 5. RELATION AU SERVICE DES ACCIDENTS DE TRAJET  
ET MISSIONS OPÉRATIONNELLES.**

Établi le

par

<b>1. Position du militaire au moment de l'accident <sup>(1)</sup></b>	
<input type="checkbox"/> En position régulière d'absence <input type="checkbox"/> Titulaire d'une autorisation d'absence longue durée	<input type="checkbox"/> Titulaire d'une permission de <input type="checkbox"/> Sur le trajet d'une mission <input type="checkbox"/> De courte durée <input type="checkbox"/> Autre position à définir en 3
Valable du	à heures
au	à heures
pour se rendre de	
<b>2. Circonstances de l'accident</b>	
L'accident est survenu le	
	à heures
Sur le trajet de	
	<sup>(2)</sup>
alors que le militaire avait quitté <input type="checkbox"/> devait rallier <input type="checkbox"/> <sup>(1)</sup>	
sa formation située à	
	à heures
son domicile situé	
	à heures
<b>3. Observations <sup>(3)</sup></b>	
<b>4. Missions opérationnelles (à remplir obligatoirement)</b>	
Le militaire était-il en mission opérationnelle au moment des faits ?	
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Si OUI, précisez <sup>(4)</sup>	
<input type="checkbox"/> Opération extérieure ou mission effectuée à l'étranger au titre d'unités françaises ou alliées ou de forces internationales conformément aux obligations et engagements internationaux de la France <input type="checkbox"/> Opération d'expertise ou d'essai <input type="checkbox"/> Opération d'assistance des forces armées dans le cadre de catastrophes naturelles, technologiques ou matérielles <input type="checkbox"/> Opération de maintien de l'ordre ou menée pour assurer la sécurité des personnes et des biens <input type="checkbox"/> Exercice ou manœuvre de mise en condition des forces <input type="checkbox"/> Escale	
Document justificatif <sup>(5)</sup> :	
Extrait du registre des constatations certifié conforme à l'original :	
Le	<i>Cachet et signature du commandant de formation</i>

---

(1) Cocher la case.

(2) Domicile, lieu de permission, formation.

(3) Éventuellement référence au procès-verbal de gendarmerie.

Préciser le chemin emprunté habituellement et, s'il y a lieu, les raisons qui auraient motivé un détour.  
Indiquer les mesures disciplinaires éventuelles prises à l'encontre de l'intéressé à la suite de l'accident.

(4) Article D.1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (décret n°2007-319 du 8 mars 2007).

(5) À préciser conformément au tableau figurant en annexe 5.

ANNEXE V.

**LISTE DES DOCUMENTS JUSTIFICATIFS.**

(devant être portés au point 4 des versos du rapport circonstancié

et de l'extrait du registre des constatations des blessures, infirmités

et maladies survenues pendant le service).

TYPE DE LA MISSION OPÉRATIONNELLE.	DOCUMENT JUSTIFICATIF.
Les opérations extérieures ou mission effectuée à l'étranger au titre d'unités françaises ou alliées ou de forces internationales.	État signalétique et des services
Les opérations d'expertise ou d'essai	Document ayant organisé l'opération ou l'essai (note, ordre de service)
Les opérations d'assistance des forces armées dans le cadre de catastrophes naturelles, technologiques ou matérielles	Document attestant de la réalité de l'opération (message, note, ordre de service)
Les opérations de maintien de l'ordre et celles menées pour assurer la sécurité des personnes et des biens	Document ayant prévu ou retracé le déplacement (cahier d'activité, de service)
Les exercices ou manœuvres de mise en condition des forces	Document ayant organisé l'exercice ou la manoeuvre (note,....)
Les escales :  - navales  - aériennes	  Le journal de bord  Le cahier de marche